

ACADÉMIE DE NANCY

SÉANCE

DE

RENTÉE DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

LE 7 NOVEMBRE 1895

UNIVERSITÉ DE NANCY

ACADÉMIE DE NANCY

RENTRÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

—

NANCY

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

51, Rue Saint-Dizior, 51

—
1896

RAPPORT

DE

M. KRANTZ, Doyen de la Faculté des Lettres

SUR LES TRAVAUX ET LA SITUATION DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1894-1895

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Notre vœu persévérant et renouvelé pendant quatre ans pour obtenir un maître de Conférences de littérature grecque, en remplacement de M. Lemercier, nommé à Caen, a reçu enfin satisfaction au commencement de l'année 1894-1895. Le personnel de la Faculté des lettres se trouve redevenu ce qu'il était en 1890, par la nomination de M. Louis Couve, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de l'École française d'Athènes. (Arrêté du 22 décembre 1897.) M. Couve est entré en fonctions au mois de janvier 1895. Il a relevé M. Cousin de l'intérim long et laborieux dont celui-ci s'était complaisamment chargé, et même surchargé, à raison de deux conférences supplémentaires par semaine ; ces deux conférences, s'ajoutant aux trois heures réglementaires fournies déjà par M. Cousin en tant que maître de conférences de grammaire, expliquent et justifient le lent achèvement de ses thèses de doctorat dont la soute-

nance n'est pas encore annoncée. Voici M. Cousin enfin soulagé, selon son désir et le nôtre, de ce surcroît d'enseignement qui enrayait ses travaux personnels ; désormais, il pourra revenir à ses thèses et hâter une publication que nous souhaitons prochaine, dans l'intérêt de notre collègue d'abord, et aussi dans celui des hautes études de grammaire, qui sont en droit de compter pour bientôt sur une œuvre considérable et distinguée.

Bien que l'administration de notre Bibliothèque échappe au contrôle de la Faculté — ce qui n'est pas sans graves inconvénients dans certaines circonstances — je dois signaler le remplacement de M. Battesti, révoqué, par M. Pitet, appelé ici de la Bibliothèque universitaire de Besançon. Nous avons changé, trop souvent en ces dernières années, de sous-bibliothécaire pour des causes diverses dont la dernière aura été, nous voulons l'espérer, tout exceptionnelle. Sans insister sur des désordres déplorables, on ne peut s'empêcher de remarquer que si la Bibliothèque de la Faculté des lettres, au lieu de former un petit domaine topographiquement isolé, avait fait corps avec cette Bibliothèque universitaire, unique et centrale, que nous désirons toujours et de plus en plus, notre catalogue aurait été défendu, par une surveillance immédiate, contre les outrages, chèrement et lentement réparés, du fonctionnaire infidèle qui en avait la garde.

ENSEIGNEMENT.

L'enseignement de la Faculté s'est divisé, comme les années précédentes, en conférences fermées et en cours publics. Les conférences ont été augmentées de deux par la nomination de M. Couve (3 heures par semaine au lieu de M. Cousin, 2 heures) et par l'ouverture du cours libre d'anglais de M. Baldensperger (une leçon hebdomadaire).

Des cours publics ont été faits par cinq professeurs dont voici les noms et les sujets :

Philosophie : M. Paul Souriau : *Les Eléments de la Science du Beau.*

Littérature allemande : M. H. Lichtenberger : *L'œuvre poétique de Richard Wagner.*

Histoire ancienne : M. Ch. Diehl : *La Civilisation byzantine sous le règne de Justinien.*

Littérature française : M. Emile Krantz : *L'Esprit et la doctrine classiques, de Descartes à Voltaire.*

Histoire de l'Est de la France : M. Pfister : *Histoire sommaire de Nancy.*

Tous ces cours ont attiré et retenu à la Faculté, pendant le semestre d'hiver, un auditoire nombreux et assidu ; les leçons sur l'Histoire de Nancy ont eu, naturellement, un succès particulier, tant à cause du sujet, bien fait pour piquer la curiosité et exciter les sympathies locales, qu'à cause du talent et de l'érudition éminemment consciencieuse et sûre du professeur. En se servant de tous les travaux de ses devanciers, auxquels il a rendu des hommages proportionnés à leur mérite, et en y ajoutant une somme énorme de recherches et d'arrangement personnels, M. Pfister aura achevé, en deux ou trois ans, une Histoire de Nancy, plus exacte et plus complète que toutes celles qui ont été publiées jusqu'ici. La municipalité nancéienne n'aura pas à regretter la contribution généreuse qu'elle fournit à la dotation de cette chaire d'*Histoire de l'Est de la France*, d'où sera sorti un monument si considérable et sans doute définitif. Mais pour que le but soit pleinement atteint et les résultats de ces études orales précieusement fixés, il faudrait que les leçons publiques de M. Pfister, recueillies et revues par lui, devinssent un beau livre. C'est une œuvre d'imprimerie et de librairie tout indiquée, dont la Faculté regrette de ne pouvoir faire les frais, mais pour laquelle

elle accepterait volontiers (et je crois pouvoir le demander ici en son nom) le concours pécuniaire du Conseil municipal et de souscripteurs bénévoles. Cette combinaison que j'indique, en souhaitant vivement qu'elle se réalise, n'est pas sans précédent. C'est ainsi qu'à Bordeaux un vote du Conseil municipal a mis à la disposition du professeur d'Histoire locale de la Faculté des lettres une somme considérable (trente mille francs) pour la composition et la publication, en une édition luxueuse, d'une Histoire de la Ville de Bordeaux. Mais nous ne sommes point en Gascogne, et je n'ai pour M. Pfister ni tant d'ambition ni tant d'espérance ; j'estime qu'avec le dixième de cette somme magnifique on pourrait faire une très convenable édition de l'Histoire de Nancy et je recommande ce projet à la sympathie active de tous ceux qui s'intéressent à la reconstitution fidèle du passé de l'ancienne Lorraine.

Le cours libre de langue anglaise, inauguré par M. Baldensperger, a eu un plein succès. Nos étudiants en langues vivantes ont suivi avec assiduité et goûté avec profit les leçons de ce jeune maître débutant qui n'était que de deux ans leur ancien à la Faculté. Nous sommes heureux de garder encore cette année M. Baldensperger et nous ferions volontiers un bail avec lui pour l'année suivante, dans les mêmes conditions. Son autorité, déjà bien posée, vient de s'accroître du diplôme de licencié d'anglais, conquis à la Faculté de Lyon, après un séjour laborieux et efficace de plusieurs mois en Angleterre ; si bien que M. Baldensperger multiplie avec bonheur les liens qui l'attachaient déjà à la Faculté de Nancy et nos raisons de l'y maintenir. Nous espérons que d'ici à la soutenance de ses thèses, qui sont en bon train, il ne nous quittera pas, quelque offre avantageuse qu'on lui fasse, et qu'une fois docteur, il nous restera définitivement.

PROMOTIONS ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. Lichtenberger, maître de Conférences de philologie allemande, a été nommé professeur adjoint.

A l'occasion du centenaire de l'École normale supérieure, M. Krantz a été promu chevalier de la Légion d'honneur ; MM. Pariset et Couve, officiers d'Académie.

MM. Grucker et Pfister, dont les pouvoirs étaient expirés, ont été réélus membres du Conseil général des Facultés.

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT.

On sait que par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, en date du 28 juillet 1894, il a été institué un *Diplôme d'Etudes supérieures d'Histoire et de Géographie*, dont la production sera exigée, à partir du concours de 1896, de tout candidat à l'agrégation d'histoire. Par circulaire ministérielle du 17 novembre 1894, il a été spécifié que chaque Faculté des Lettres déterminerait, en pleine liberté, le caractère des épreuves, la forme et la teneur de l'examen. Pour répondre aux prescriptions de cette circulaire qui est une sérieuse concession du pouvoir central aux revendications autonomes des Universités, les professeurs et maîtres de conférences d'histoire et de géographie de la Faculté des lettres de Nancy, ont élaboré et publié un règlement spécial pour la délivrance du diplôme d'Etudes supérieures d'Histoire et de Géographie. Je n'ai pas à transcrire ici, dans son développement, ce programme qui a reçu la publicité nécessaire. Voici, en deux mots, son caractère et ses intentions.

Le diplôme d'Etudes supérieures est un degré intermédiaire entre la licence et l'agrégation. Composé d'études spéciales, il distinguera ses titulaires des simples

licenciés, dont l'examen comporte encore un notable élément de parties communes et générales. Désormais, un candidat qui échouera à l'agrégation d'histoire, aura témoigné du moins, par l'obtention préalable du diplôme d'Etudes supérieures, d'aptitudes et d'un stage sérieux dans une Faculté, que la simple licence ne comporte pas ni ne garantit au même degré.

C'est encore dans le même sens libéral et décentralisateur que M. le Ministre a autorisé les Facultés des lettres à composer elles-mêmes, en toute indépendance, le programme de la licence ès lettres avec la réserve de l'approbation du Conseil supérieur de l'instruction publique. Outre que les auteurs à étudier sont choisis désormais par chaque Faculté, ce programme renferme aussi une nouveauté qui a son prix pour les candidats à la licence ès lettres qui auront fait des études de droit, de médecine ou de sciences.

M. le Ministre a décidé, en effet, que chacun de ces enseignements, empruntés aux Facultés voisines, pourra figurer, pour une portion déterminée et sur l'option du candidat, au programme de la licence ès lettres.

Ainsi, la Faculté des lettres de Nancy, après avoir renouvelé la liste des auteurs de l'ancien programme unique et officiel (tout en ménageant la transition par le maintien de quelques auteurs particulièrement classiques et de fondation), a fait figurer sur son tableau d'options des matières comme : le droit romain et l'océanographie ; la physiologie du système nerveux et le droit constitutionnel, etc., au choix du candidat, suivant qu'il sera philosophe ou historien.

Ces heureuses innovations, qu'on jugera à l'application dès la session de juillet prochain, tendent à enlever de plus en plus à la licence le caractère d'un examen scolaire qu'elle retenait encore pour en faire le criterium, largement compréhensif et rayonnant en tous sens, d'une

culture supérieure. Les programmes s'assouplissent ainsi, en se dilatant ; ils admettent judicieusement des équivalences de connaissances et d'aptitudes que la lettre, un peu étroite, de l'ancien règlement, excluait. Quant à l'aspect encyclopédique qu'ils en prennent, il n'a, je crois, rien d'inquiétant ; le principal de la licence des lettres restera toujours un fonds solide d'humanités qu'on n'aura pu acquérir que par de fortes études classiques.

ETUDIANTS.

Les 114 étudiants inscrits à la Faculté se sont répartis ainsi qu'il suit :

Licence littéraire.....	12
— philosophique.....	4
— historique.....	6
— d'allemand.....	13
Total.....	<u>35</u>

Etudiants en droit.....	4
Total.....	<u>39</u>

Agrégation de philosophie... ..	3
— d'histoire... ..	12
— de grammaire. . .	<u>40</u>
Total... ..	17

Etudiants libres n'aspirant à aucun grade....	33
Total général. . .	<u>114</u>

En classant ces 114 étudiants par nationalités, on trouve :

Français.....	103
Bulgares.....	4
Anglais.....	1
Luxembourgeois.....	1
Roumain. . .	1

Russe.....	1
Bavarois.....	1
Saxon.....	1
Prussien.....	1
Etudiantes Bulgares.....	2

COLLATION DES GRADES.

Licence.*Session de novembre 1894.*

Candidats inscrits :

Lettres.....	7
Histoire.....	4
Langues vivantes.....	3
Total.....	<u>14</u>

6 ont été éliminés : 1 ajourné ; 7 définitivement admis au grade.

Session de juillet 1895.

Candidats inscrits :

Lettres.....	10
Philosophie.....	4
Histoire.....	4
Langues vivantes.....	3
Total.....	<u>21</u>

9 ont été éliminés ; 2 ajournés ; 10 définitivement admis au grade.

Total des admis à la licence de l'année 1894-95 : 17.

BACCALAURÉAT.

A. — Classique, 1^{re} partie, 48^o/₁₀₀.

Session de novembre 1895 : examinés, 151 ; ajournés, 80 ; admis, 71.

Session de juillet 1895 : examinés, 313 ; ajournés, 161 ; admis, 152.

Au total : 464 examinés ; 241 ajournés ; 223 admis.

B — Classique, 2^e partie 57 %.

Session de novembre 1894 : examinés, 51 ; ajournés, 18 ; admis, 33.

Session de mars 1895 : examinés, 16 ; ajournés, 4 ; admis, 12.

Session de juillet 1895 : examinés, 149 ; ajournés, 70 ; admis, 79.

Au total : 216 examinés ; 92 ajournés ; 123 admis.

C. — Ancien baccalauréat, 2^e partie, 33 %.

Session de novembre 1894 : examinés, 2 ; ajourné, 1 ; admis, 1.

Session de mars 1895 : examiné, 1 ; ajourné, 1.

Au total : 3 examinés ; 2 ajournés ; 1 reçu.

D. — Moderne, 1^{re} partie, 40 %.

Session de novembre 1894 : examinés, 62 ; ajournés, 39 ; admis, 23.

Session de juillet 1895 : examinés, 128 ; ajournés, 75 ; admis, 53.

Total : 190 examinés ; 114 ajournés ; 76 reçus.

E. — Moderne, 2^e partie, 80 %.

Session de novembre 1894 : examiné, 1 ; admis, 1.

Session de mars 1895 : examiné, 1 ; admis, 1.

Session de juillet 1895 : examinés, 5 ; ajourné, 1 ; admis, 4.

Au total : 7 examinés ; 1 ajourné ; 6 admis.

AGRÉGATIONS.

Comme les années précédentes, les concours des différentes agrégations ont donné des résultats très honorables pour la Faculté.

En grammaire, M. Humbert, ancien boursier, professeur au collège d'Epinal, a été reçu avec le n° 22.

En histoire, M. l'abbé Jérôme, étudiant libre, avec le n° 9 ; M. Six, ancien boursier, avec le n° 11 ; MM. Chartrain, boursier, et Combet, ancien boursier, professeur au collège d'Autun, ont été admissibles ; et M. Roussel, boursier, sous-admissible.

Enfin, en allemand, M. Adrien Godart a été reçu troisième à la fin de sa première année de bourse. M. Le Forestier, boursier, a obtenu le certificat d'aptitude, avec le n° 5.

PRIX DE LA FACULTÉ.

La somme de 325 francs qui nous est allouée annuellement par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle a formé, selon nos traditions, trois prix de licence qui ont été décernés par ordre de mérite à MM. Georges Vatelot, boursier de la Faculté, reçu le 1^{er} ; l'abbé Vouaux, étudiant libre, reçu le 2^e ; Paul Bouchy, boursier de la Faculté, reçu le 3^e.

VŒUX.

Le nombre des vœux à renouveler est diminué de deux par la nomination de M. Couve, à la conférence de grec, et par l'institution du cours libre de M. Baldensperger, qui remplace partiellement la maîtrise de conférences d'anglais que nous demandions depuis longtemps.

Nous nous bornons donc à recommander à M. le Ministre nos deux demandes déjà anciennes : 1^o d'un maître de conférences de philosophie ; 2^o d'un maître de conférences de langue et littérature françaises.

Je ne veux pas terminer ce rapport sans exprimer notre gratitude et adresser nos remerciements à ceux de nos collègues de la Faculté des sciences qui ont bien voulu faire, gracieusement, des conférences spéciales à nos étudiants d'histoire. Sur la demande personnelle du professeur de géographie, M. Floquet, professeur de mathématiques, a donné trois leçons de cosmographie et de géographie mathématique ; M. Thoulet, professeur d'histoire naturelle, a fait dix conférences d'océanographie, et M. Millot, chargé d'un cours de météorologie, a consacré treize heures à la climatologie générale. Jusqu'à présent, cette collaboration précieuse a été toute bénévole et obtenue par une entente particulière du titulaire de la chaire de géographie avec ses collègues spécialistes de la Faculté des sciences. S'il est démontré que l'enseignement de la géographie a besoin d'être renforcé et complété par ces leçons additionnelles, empruntées à la Faculté des sciences, il y aura lieu d'en mettre à l'étude, à l'assemblée de la Faculté, l'organisation régulière et de demander pour elles à M. le Ministre son approbation officielle et effective. En attendant, nous ne pouvons que nous féliciter du concours désintéressé que je signale, et souhaiter qu'il nous soit continué jusqu'à nouvel arrangement.

Enfin, je tiens à payer une dette de gratitude à la Faculté de médecine, en la personne de M. le docteur Bernheim, qui a bien voulu donner ses soins, avec autant de désintéressement que de dévouement, à ceux de nos boursiers dont la santé réclamait un traitement qui relevait plus spécialement de sa compétence. Il a consolé et reconforté plus d'un jeune système nerveux affaibli ou surexcité

par le travail intellectuel. Si, dans cet échange de bons offices entre facultés voisines, qui s'organise spontanément dans l'Université de Nancy, la Faculté des lettres a jusqu'ici plus reçu que donné, c'est qu'on ne lui a rien demandé encore qui lui permit de payer de retour les services rendus : elle saisira avec empressement l'occasion de s'en acquitter, soit par l'hospitalité dans ses locaux, soit par le concours de ses professeurs.
